

Rationaliser l'utilisation du sol pour construire davantage

**Flavio
Brisotto**
Président de
l'USPI Genève



Ce dimanche, les Genevois se prononceront sur la loi 10965 qui défend une utilisation rationnelle du sol en zone de développement. Cette loi propose d'instaurer un indice de densité minimal applicable aux nouveaux projets. Cela permettra de construire plus de logements tout en préservant les zones villa et agricole.

La pénurie de logements touche sévèrement le Canton de Genève obligeant beaucoup de familles à

s'exporter sur Vaud ou en France voisine. Pour sortir de cette situation, il faut construire plus d'habitations sans pour autant bétonner à tout va. La difficulté réside dans la recherche d'un équilibre entre la réponse aux besoins en logement de la population et la préservation de nos terres.

La loi 10965 a été élaborée pour répondre à cette problématique. Si un terrain est déclassé pour y construire des habitations, autant bien l'utiliser et ne pas le gaspiller en construisant trop peu. La loi fixe des densités minimales raisonnables, puisqu'elles sont plus basses que celles de quartiers comme le Vieux-Carouge ou les Eaux-vives. L'instau-

ration d'un indice de densité minimal ne constitue pas une révolution. Mais les densités font l'objet d'incessantes discussions entre le Canton et les communes et, dans bien des cas, cela ralentit les projets.

Le comité en faveur de la loi réunit les milieux immobiliers, les agriculteurs et les architectes. L'ASLOCA y est également favorable, car elle a bien compris que cette loi bénéficiera à toute la population genevoise et, surtout, aux locataires. La majorité des partis politiques se prononcent pour la loi, y compris les Verts, car construire plus dense est aussi plus écologique.

Un référendum a été lancé par des personnes qui craignent (à tort,

selon nous) que l'on ne vienne «surdensifier» près de chez eux. Leurs arguments se fondent sur des photomontages d'immeubles existants surélevés. Mais cela est trompeur, puisque cette loi concerne uniquement les nouveaux projets. Il n'y a donc aucun risque de voir un immeuble existant surélevé de 5 étages.

La loi 10965 permettra de créer des quartiers vivants, avec des constructions de qualité et un bon équilibre entre logements, commerces et espaces verts. Elle permettra d'éviter le gaspillage du sol et de réaliser plus de logements dans l'intérêt de la population genevoise.